

DECISION N° 37/23 /MINESEC DU 31 JAN 2023
portant nomination de responsables à titre intérimaire dans les services
déconcentrés du Ministère des Enseignements Secondaires

LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES,

- Vu la Constitution ;
 - Vu le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement modifié et complété par le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 ;
 - Vu le décret n°2012/267 du 11 juin 2012 portant organisation du Ministère des Enseignements Secondaires ;
 - Vu le décret n°2018/191 du 02 mars 2018 portant réaménagement du Gouvernement, modifié et complété par le décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 ;
- Considérant les nécessités de service.

DECIDE :

Article 1^{er}.- Sont, à compter de la date de signature de la présente décision, nommés à titre intérimaire aux postes ci-après dans les services déconcentrés du Ministère des Enseignements Secondaires :

DELEGATION REGIONALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES DU CENTRE

DELEGATION DEPARTEMENTALE DE LA HAUTE SANAGA

CETIC DE WALL

Directeur par intérim : Monsieur **ONDOBO TSALA ANTOINE**, Professeur des Lycées d'Enseignement Technique et Professionnel, matricule **613 900-I**, précédemment Censeur au Lycée Technique de Nanga Eboko, en remplacement de Monsieur **NNA Emmanuel Roger**.

DELEGATION DEPARTEMENTALE DE LA LEKIE

CETIC DE NGOKSA

Directeur par intérim : Monsieur **NDONGO NDO Sylvain**, Professeur des Lycées d'Enseignement Technique et Professionnel, matricule **617 336-J**, précédemment Censeur au Lycée Technique d'Obala, en remplacement de Monsieur **BOMONO Bertin Cyrille**.



DELEGATION DEPARTEMENTALE DU NYONG ET MFOUMOU

CETIC DE KOBDOMBO VILLE

Directeur par intérim : Monsieur **ADJEME AYI Adrien Patrice**, Professeur des Lycées d'Enseignement Technique et professionnel, matricule **685 557-C**, précédemment Censeur Industriel au Lycée Technique d'Ayos, en remplacement de Monsieur ESSENGUE Athanase.

DELEGATION REGIONALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES DE L'EXTREME-NORD

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU MAYO-DANAY

CETIC DE KAI-KAI

Directeur par intérim : Monsieur **BAA BIGNE Emmanuel**, Professeur des Lycées d'Enseignement Technique et Professionnel, matricule **651 203-A**, précédemment Censeur au Lycée Technique de Yagoua, en remplacement de Monsieur DJARMAILA Vengeance.

DELEGATION REGIONALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES DU NORD-OUEST

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU BUI

CETIC DE MBOCKEVU

Directeur par intérim : Monsieur **NSAICHIA ERNEST MKONG**, Professeur des Lycées d'Enseignement Technique et Professionnel, matricule **785 207-E**, précédemment Censeur au Lycée Technique de JIKEJEM, en remplacement de Monsieur NTAKU Stephen, appelé à d'autres fonctions.



DELEGATION REGIONALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES DE L'OUEST

DELEGATION DEPARTEMENTALE DES BAMBOUTOS

CETIC DE TOUOGONG

Directeur par intérim : Monsieur **KENNE Zachée**, Professeur des Collèges d'Enseignement Technique et Professionnel, matricule **639 681-J**, précédemment Chef des Travaux au Lycée Technique de Bamendjida, poste créé.

Article 2.- En dehors des tâches qui leur sont dévolues par les textes réglementaires en vigueur, les intéressés sont soumis à l'obligation de dispenser six (06) heures hebdomadaires d'enseignement.

Article 3.- Les Délégués Régionaux des Enseignements Secondaires ainsi que les Délégués Départementaux concernés, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application de la présente décision qui sera enregistrée et publiée partout où besoin sera./-

Yaoundé, le 31 JAN 2023

LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES,

AMPLIATIONS

- MINESEC/CAB
- SEESN
- SG/DRH/DRES CONCERNÉES
- SDACL/INTÉRESSÉS
- ARCHIVES/CHRONO


Le Ministre
The Minister
NALOVA LYONGA, Ph.D